

# Les évêques continuent à nommer des prêtres condamnés, comme si la CIASE n'avait jamais existé

Partager cet article



12 août 2025    À la une, Actualité    Aucun commentaire



De Toulouse à Angers, de Dominique Spina à Joseph Renaud, certains évêques nomment en 2025 des prêtres condamnés, comme si la CIASE (commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) n'avait jamais existé.

Il est loin le temps où les fidèles pouvaient encore croire que les évêques avaient pris conscience de l'urgence de la situation et allaient tout mettre en œuvre pour faire de l'Église une maison sûre face aux violences et aux abus sexuels.

Les jours qui ont suivi la remise du rapport de la CIASE, les évêques ont été nombreux à exprimer leur effroi et leur détermination à lutter contre ce fléau des violences sexuelles systémiques au sein de leur institution. Voici quelques-uns de leurs messages publiés à l'époque sur le site de la CEF : « *L'Église catholique est meurtrie et honteuse. Elle est décidée à combattre le mal* », M. Jean-Paul James, évêque de Bordeaux ; « *Nous avons honte et*

*voulons redire aujourd’hui aux personnes victimes et à l’ensemble de la société, notre détermination à lutter contre ce fléau », M. Dominique Blanchet, évêque de Créteil ; « Ils appellent de notre part une attitude de vérité, de responsabilité et d’engagement pour un vrai renouveau », M. Didier Berthet, évêque de Saint-Dié ; etc.*

Plus récemment, le 21 mars 2025, l’ancien président de la CEF, Éric de Moulins-Beaufort, avait déclaré : « *Depuis l’an 2000 et le premier livret “Lutte contre la pédophilie” s’implante une culture de la vigilance et de la bientraitance dont nous voulons qu’elle soit celle de toutes nos instances ecclésiales, – pas seulement de la bienveillance, de la bientraitance, mais aussi d’une vigilance éclairée, lucide, tant nous avons collectivement découvert des continents de violence possible – pas non plus de la seule vigilance qui pourrait tourner à la paranoïa et à la paralysie. Nous travaillons pour que cette culture nouvelle habite les esprits et les cœurs des catholiques en France. Que tous se considèrent comme co-responsables de cette culture.* » Il faut reconnaître que les évêques ne manquent pas de volonté lorsqu’il s’agit de déclarer de belles paroles et promesses devant les fidèles. En revanche sur la mise en acte, tout reste encore à démontrer.

L’affaire Santier avait été un premier coup porté à la crédibilité des engagements pris par les évêques devant les victimes et les fidèles catholiques. Pour rappel, un an après la remise du rapport de la CIASE, Golias[1] avait été parmi les premiers médias à révéler les « strip-confessions » mises en place par l’ancien évêque de Créteil, ainsi que les sanctions prises par l’Église de France en 2021 contre lui mais dissimulées par les évêques pour éviter le scandale. Ces révélations d’octobre 2022 avaient conduit le collectif Agir pour notre Église à prendre position dans une tribune dans La Croix pour dénoncer le silence de la CEF et une « *compréhension hypocrite ou superficielle des enjeux systémiques des abus sexuels dans l’Église [...]* »[2]. Michel Santier réside aujourd’hui dans une abbaye de la Manche, Saint-Sauveur-le-Vicomte, et possède toujours son titre honorifique d’évêque émérite, comme l’a rappelé l’association Mouv’Enfants dans un article de France 3 datant d’août 2025[3]. Certaines sœurs de cette abbaye ont indiqué à France 3 que « *sa présence a été imposée* » et qu’elles souhaitaient que « *justice soit faite* »[4].

Lorsqu’il ne s’agit pas de non-dénonciations de prêtres criminels ou délinquants sexuels, certains évêques s’illustrent par des nominations de confrères condamnés par la justice pour des faits d’une très grande gravité. Comment ne pas parler du scandale qui a éclaté en juin 2025 après la nomination de Dominique Spina par l’archevêque de Toulouse, M. De Kerimel, au poste de chancelier ? Ce prêtre avait pourtant été condamné 20 ans plus tôt par la justice pour viols sur mineur. Comme l’a rappelé Mediapart[5] dans un article sur le sujet, « *une partie des experts psychiatres avaient pointé [lors de son procès en 2005] un risque de récidive de la part du prêtre* ». Ce même média a révélé que dès 2009, soit deux ans après la sortie de prison de Dominique Spina en libération conditionnelle, cet homme a pu devenir curé de l’ensemble pastoral de Fronton-Bouloc-Castelnau-d’Estrétefonds, avec la bénédiction de Marc Aillet, actuel évêque de Bayonne. Dominique Spina était alors l’unique prêtre d’une paroisse regroupant sept clochers. Dans l’enquête de Mediapart[6], nous pouvons lire : « *À ce titre, il célèbre non seulement les messes, mais supervise également la pastorale des jeunes. Sur le site de la paroisse, un organigramme le place même au centre d’une équipe de bénévoles en charge des baptêmes, du catéchisme ou des premières communions.* » Dominique Spina aurait même eu la charge d’un mineur seul pour partir à Lourdes pendant une journée, toujours selon l’enquête de Mediapart.

Les prises de position ont été nombreuses pour dénoncer cette nomination scandaleuse à Toulouse. Il est rare que les catholiques soient aussi nombreux de tous les courants du catholicisme à critiquer une décision d'un évêque : « *Défaillance institutionnelle majeure* » pour l'association Parler et Revivre[7], « [...] *nomination profondément inappropriée, au mépris du bon sens, du droit canonique et de la mémoire des victimes* » pour le média très conservateur Tribune Chrétienne[8], « [...] *une décision qui interroge* » pour La Croix[9], ou encore « [...] *une nomination scandaleuse* » pour Golias[10]. L'évêque Hervé Giraud avait également fait entendre sa position concernant cette nomination sur France Info : « *Je me suis mis du côté des victimes, du côté des réactions indignées des gens. [...] cette nomination [...] est intenable. On ne peut pas la maintenir en l'état, elle est inacceptable du point de vue des victimes.* »[11]. Il aura fallu attendre le 10 août, soit plus de deux mois après la nomination du prêtre et le début du scandale, pour enfin lire une réaction de la Conférence des évêques de France via un communiqué sur cette décision de l'évêque M. De Kerimel. Dans ce texte les évêques français disent avoir engagé un « *dialogue constructif avec Mgr Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse, l'invitant à reconsidérer la décision qu'il avait prise quant à la nomination du Chancelier de son diocèse.* » Ils ajoutent : « *En effet, une telle nomination à un poste aussi important, canoniquement et symboliquement, ne peut raviver des blessures, réveiller des soupçons et déconcerter le peuple de Dieu.* » La mobilisation massive des catholiques aura au moins permis de sortir la Conférence des évêques de France de son silence assourdissant. M. De Kerimel avait déclaré le 10 juillet dans un communiqué sur le site de son diocèse que cette nomination n'était pas une « *promotion* » et que le prêtre n'aurait « *aucun rôle de premier plan* », mais la Conférence des Évêques de France nous apprend le 10 août qu'il s'agissait d'un poste « *important, canoniquement et symboliquement* ». Au-delà des communiqués contradictoires des différents évêques, la seule information importante à retenir c'est que Dominique Spina est toujours aujourd'hui à son poste de chancelier.

Probablement inspiré par les actions récentes de son collègue toulousain, l'évêque d'Angers, M. Delmas, a cru bon de nommer en juillet 2025 un prêtre condamné en première instance pour détention et diffusion d'images pédopornographiques au poste de Délégué à la protection sociale du clergé. Ce poste a notamment en charge la prévention de la santé des membres du clergé. Au-delà de cette nouvelle fonction, ce prêtre, Joseph Renaud, est également Aumônier diocésain pour Partage et rencontre, Aumônier pour le monastère Notre-Dame des Gardes, Archiviste-adjoint, Délégué au bureau des mariages, Notaire à la chancellerie, membre élu du Comité de Gestion de la Mutuelle Saint-Martin, et enfin membre du Conseil presbytéral sous la présidence de l'évêque d'Angers. Il a été mis en examen en 2014[12] puis condamné en 2017 à deux ans de prison dont quatre mois ferme[13]. Au moment de la mise en examen du prêtre, M. Delmas avait, selon Ouest-France[14], déclaré dans un communiqué[15] : « *Pour le bien de tous et dans l'immédiat, [je décide de] suspendre l'exercice de son ministère, tant que l'enquête n'est pas arrivée à son terme.* » Il avait également condamné « *très fermement de tels actes, éminemment répréhensibles, parce que profondément destructeurs de la dignité des enfants.* » Pour résumer la logique de cet évêque, il serait légitime « *pour le bien de tous* » de suspendre l'exercice du ministère de ce prêtre mis en examen dans l'attente des résultats de l'enquête, mais une fois que les faits sont avérés par la justice et son auteur condamné en première instance, il redevient acceptable à sa sortie de prison de lui offrir une place importante au sein du diocèse d'Angers. Quelle confiance accorder à ce prêtre qui aurait participé à diffuser des images d'enfants exploités sexuellement ou dans leur nudité ? Comment des prêtres du diocèse d'Angers, victimes ou proches de victimes de pédo-criminalité, pourraient se sentir à l'aise face à ce Délégué de la protection sociale du clergé condamné en première instance par la

justice ? Quel impact cette nomination peut-elle avoir sur de potentielles victimes de prêtres du diocèse d'Angers dans leur volonté de s'adresser à une institution qui promeut un homme condamné en première instance pour détention et diffusion d'images pédopornographiques ? Encore une fois, ce n'est pas l'institution qui a rappelé la condamnation du prêtre lors de sa nomination mais des personnes vigilantes face à la complaisance de certains évêques vis-à-vis de prêtres condamnés. Dans le cas d'Angers, l'information a été mise en lumière par le site *Après la Ciase*<sup>[16]</sup>, qui répertorie l'ensemble des affaires de violences sexuelles au sein de l'Église catholique. Les révélations et les scandales s'enchaînent, mais le système clérical sclérosé tient toujours... mais pour combien de temps encore ? **Olivier Perret**

\*\*\*\*

*Contacté par mail, l'évêque d'Angers, M. Delmas, n'a pas répondu à ma demande d'échange sur ce sujet. L'accueil téléphonique du diocèse indiquait une reprise de leurs activités dans la deuxième moitié d'août. La chargée de mission pour la protection et la lutte contre les abus dans le diocèse d'Angers, Cécile de Vitton, m'a répondu par mail qu'elle était en congés et qu'elle n'avait pas « été consultée pour cette nomination », rendant impossible selon elle de me « fournir les informations [demandées] ». Elle a ajouté à la fin de son mail « De retour le 27 août, je poursuivrai ma mission pour la protection et la lutte contre les abus ». Le principal concerné, Joseph Renaud, n'a pas répondu à mes sollicitations sur son numéro personnel qui m'a été transmis par un membre d'une institution avec laquelle il travaille. Antoine, du site Après la CIASE, a accepté de répondre à mes questions par mail :*

- *Comment avez-vous réagi après avoir découvert que le diocèse d'Angers avait nommé un prêtre condamné pour détention et diffusion d'images pédopornographiques ? Que pensez-vous de cette nomination ? Quel lien voyez-vous entre cette affaire et celle de Dominique Spina à Toulouse ?*
- *Avec la nomination du père Dominique Spina comme chancelier dans le diocèse de Toulouse, et de celle du père Joseph Renaud comme notaire dans le diocèse d'Angers, le parallèle est frappant. Les deux ont été condamnés : le premier pour viol sur mineurs, le second pour détention et partage d'images à caractère pèdo-pornographique par voie électronique (et les enfants photographiés ont probablement été violés, même si ce n'est pas par le père Renaud). Les deux prêtres ont été « recasés » à l'officialité diocésaine. Pour moi, cela est scandaleux à plus d'un titre. D'abord, et comme l'a magnifiquement dit Mélanie Debrabant (Présidente de l'association Fraternité Victimes) dans une tribune de la Croix : « Comment accepter qu'un prêtre agresseur, même s'il a purgé sa peine, puisse être mieux traité qu'une victime ? » [1]. « on ne peut pas parler de la réinsertion des agresseurs sans avoir d'abord tout fait pour la réparation de leurs victimes. Ces prêtres sont logés, salariés, accompagnés, soutenus pour leurs frais juridiques et médicaux. Comment accepter qu'un prêtre agresseur, même s'il a purgé sa peine, puisse être mieux traité qu'une personne victime qui, elle, en paiera le prix toute sa vie ? ». Je trouve de plus qu'il y a un côté scandaleux à donner à un prêtre condamné un poste dans l'officialité diocésaine, qui doit garantir l'application du droit de l'Eglise. L'Eglise en est d'ailleurs pleinement consciente ; le canon 483 du code de droit canonique prévoit que « Le chancelier et les notaires doivent être de réputation intacte et au-dessus de tout soupçon ». Alors que faire ? Je suis convaincu qu'il n'est plus possible d'exercer un ministère comme prêtre quand des crimes ou délits graves ont été commis. Quel que soit son ministère, le prêtre est considéré comme une personne de confiance. Cela ne veut pas dire qu'il est irréprochable, bien entendu ! Mais certains crimes et délits rompent le lien de confiance avec le peuple de Dieu. C'est bien évidemment le cas des viols sur mineurs, ou de la détention et du partage d'images à caractère pèdo-pornographique, pour reprendre la situation des pères Spina et Renaud. D'une certaine*

*manière, c'est un peu comme un banquier qui détournerait l'argent d'une banque. Quel que soit son repentir, la confiance est rompue, et personne ne souhaitera lui confier les économies d'une vie à l'avenir ! Pour le cas des prêtres, on entend parfois qu'il serait mieux qu'ils restent dans un ministère où ils puissent être encadrés, voire surveillés. Mais quel évêque, quel curé peut prétendre encadrer ou surveiller un prêtre 24 heures sur 24 ? Comme le résumait Mgr Jacques Blaquart lors du procès du père Olivier de Scitivaux à propos de son pouvoir pour faire respecter ses mesures disciplinaires : « Je n'en ai pas beaucoup, l'évêque n'est pas un général » [2]. La question reste donc entière : que faire ? Pour moi, il faut commencer par protéger (un peu) les communautés chrétiennes en publiant les sanctions. Cela n'est pas une solution miracle, mais cela complexifie la récidive. Et c'est déjà un moyen simple, et certainement plus efficace que de prétendre surveiller un prêtre alors que personne n'en a les moyens dans l'Eglise. Cette mesure n'est bien entendu pas exclusive d'une meilleure proposition d'accompagnement des victimes, bien au contraire, et il reste tant à faire ! Elle n'est pas non plus exclusive d'un accompagnement psychologique des prêtres incriminés. Et dans tous les cas, il faut considérer l'impossibilité d'un prêtre de retrouver un ministère dans l'Eglise. Dès lors, il me semble tout à fait normal – qu'il ait été ou non reconduit à l'état laïc – que le prêtre occupe « un emploi ordinaire comme tout citoyen », selon la proposition de Mgr Giraud [3]. Pour ma part, je trouve scandaleux qu'un prêtre, qui a trahi aussi profondément son engagement et la confiance de ceux qui lui étaient confiés, puisse poursuivre sa vie dans une maison dorée (car ce n'est aucunement une prison), loin des contingences matérielles, aux frais du peuple de Dieu qu'il a si manifestement trahi !*

[1]<https://www.la-croix.com/a-vif/comment-accepter-qu-un-pretre-agresseur-meme-sil-a-purge-sa-peine-puisse-etre-mieux-traite-quune-victime-20250807>

[2]<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/loiret/orleans/proces-scitivaux-j-aurais-du-faire-mieux-le-diocese-d-orleans-a-su-pendant-20-ans-avant-de-signaler-les-faits-de-pedocriminalite-2973134.html>

[3]<https://www.lavie.fr/christianisme/la-collegialite-entre-eveques-ne-suffit-pas-mgr-giraud-denonce-la-nomination-a-toulouse-dun-pretre-condamne-pour-viol-100449.php>

**- Après la publication de votre article sur Après la CIASE autour de ce prêtre, avez-vous reçu des réactions ou des confirmations de personnes le connaissant ?**

*- Pour ce prêtre, cela pas été le cas. Mais j'ai déjà été contacté par plusieurs victimes qui souhaitaient me remercier au sujet d'autres prêtres mentionnés sur le site Internet. La première qui m'a contacté m'a beaucoup marqué, et a été un moteur de mon engagement à poursuivre le site Internet Après la CIASE. Elle me disait avoir découvert sur mon site des sanctions canoniques de son agresseur ! Elle n'avait tout simplement pas été tenue au courant. En effet, les sanctions canoniques sont le plus souvent « non publiques » (pour ne pas dire tenues secrètes). Puis elles sont parfois révélées dans la presse, pour montrer que l'Eglise a bien pris des mesures quand elle est mise en cause. Et si les victimes ne lisent pas la presse, elles ne sont jamais au courant. Cet exemple ouvre par ailleurs le sujet du fonctionnement de la justice de l'Eglise, qui n'est absolument pas adaptée à une prise en compte de la souffrance des victimes... mais cela est un autre débat !*

**- Comment souhaitez-vous être présenté dans l'article ? Et votre site ?**

*- Je suis Antoine, un catholique pratiquant engagé dans ma paroisse. Je suis à la fois déçu par les dysfonctionnements systémiques de l'Eglise dans sa gestion des crimes et délits sexuels, mais optimiste sur sa capacité à améliorer son fonctionnement pour prendre davantage soin des victimes. J'ai été très marqué par l'impact de l'association « La Parole Libérée ». Grâce à*

*la médiatisation, elle a accéléré de manière spectaculaire la prise en compte des violences sexuelles dans l'Église (même s'il reste tant à faire !). A ma mesure, j'ai choisi de mettre en visibilité sur le site internet apres-la-ciase.fr de nombreux articles de presse de manière à documenter le phénomène dans son ensemble et montrer ainsi les schémas qui se reproduisent. En cela, mon travail ne se substitue aucunement aux associations qui soutiennent les victimes au quotidien (financièrement, amicalement, avec du conseil juridique,...) et je cherche à œuvrer dans la même direction.*

**- Comment avez-vous été informé de cette nomination scandaleuse à Angers d'un prêtre condamné ?**

*- Je ne sais plus par qui, mais c'était par les réseaux sociaux X (anciennement Twitter) et Bluesky. C'est à vrai dire ma principale source d'information. Et le fonctionnement des réseaux sociaux a été une raison qui m'a poussé à créer le site internet apres-la-ciase.fr Sur les réseaux sociaux plus qu'ailleurs, chaque nouvelle pousse la précédente dans l'oubli, ce qui empêche d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Propos recueillis par Olivier Perret*

---

[1] « Quand le "Trombi" révélait l'affaire Santier... », Golias, 15 octobre 2022.

[2] « Affaire Santier : "Qui justifiera le silence des évêques ?" », La Croix, 21 octobre 2022, tribune écrite par le collectif Agir pour Notre Église.

[3] « Abus spirituels, "strip-confessions" », voyeurisme : cette association relance l'affaire sur l'évêque Michel Santier », France 3 Normandie, 6 août 2025, écrit par Pauline Saint.

[4] Ibid.

[5] « Pédophilie dans l'Église : condamné pour viol, puis à la tête de sept clochers », Médiapart, 29 avril 2016, écrit par Mathieu Périsse, Daphné Gastaldi, Mathieu Martiniere.

[6] Ibid.

[7] « A Toulouse, la nomination d'un prêtre condamné pour viol sur mineur est "une défaillance institutionnelle majeure" », La Vie, 21 juillet 2025, tribune écrite par l'Association Parler et Revivre.

[8] « Les limites d'une compassion mal ordonnée et instrumentalisée : Réponse à Monseigneur de Kerimel », Tribune Chrétienne, 11 juillet 2025.

[9] « Nomination d'un prêtre condamné pour pédocriminalité : une décision qui interroge », La Croix, 9 juillet 2025, écrit par Gonzague de Pontac.

[10] « Toulouse : une nomination scandaleuse », Golias, 23 juillet 2025, Alexandre Ballario.

[11] « La nomination à Toulouse d'un prêtre condamné pour viol "est intenable", estime l'évêque Hervé Giraud », France Info, 22 juillet 2025.

[12] « Il détenait des images pédophiles », Ouest-France, 13 juin 2014, écrit par Nathalie Hamon.

[13] « Angers : 4 mois ferme pour le prêtre qui détenait des images pédo-pornographiques », France Info, 13 juin 2020, écrit par FB avec EF.

[14] Je ne suis pas parvenu à retrouver ce communiqué.

[15] « Images pédophiles : le prêtre suspendu », Ouest-France, 15 juin 2014.

[16] « Dans le diocèse d'Angers, une autre affaire "Dominique Spina" ? », site Après la Ciase, 28 juillet 2025.